

NON AU CLASSEMENT NUISIBLE DU SILURE !

Le Président de la Fédération de Pêche de Mayenne demande le classement du Silure comme espèce nuisible, ce qui interdirait sa remise à l'eau sous peine d'amende et obligerait chaque pêcheur à tuer tout Silure pris. À une époque où l'on s'émeut de plus en plus de l'impact négatif de l'homme sur la nature, les pêcheurs peuvent-ils se permettre de donner cette image de tueurs inconséquents, capturant des poissons pour le simple plaisir de les laisser pourrir sur la berge ou sur un tas de fumier ? **Est-ce là l'image de la pêche que nous voulons donner au public et aux enfants ?** Et ce en pure perte, puisque ces prélèvements n'auraient aucune incidence significative sur la population de Silures et sur son expansion.

En réalité, **le silure est victime d'un « délit de sale gueule »**, sa taille et sa morphologie alimentent tous les fantasmes, à partir desquels certains voudraient nous faire croire qu'il serait responsable de la disparition des sandres et des brochets, et qu'il s'attaquerait même aux chiens et aux pêcheurs !

Toutes les études scientifiques montrent que le Silure n'est responsable d'aucun déséquilibre écologique majeur. Opportuniste, il peut rester de longues périodes sans manger et a un régime alimentaire varié, il est notamment un excellent régulateur d'espèces nuisibles comme le poisson chat ou l'écrevisse américaine. Il cohabite parfaitement avec de nombreuses autres espèces, y compris de carnassiers comme le brochet ou le sandre. Il est présent en France depuis longtemps et se développe dans un contexte de milieux dégradés, mais ses populations finissent toujours par se stabiliser naturellement comme c'est déjà le cas sur la Saône et le Rhône.

Le Silure est aujourd'hui le plus gros poisson d'eau douce en France, il permet à des passionnés de plus en plus nombreux de se mesurer à des poissons de plusieurs dizaines de kilos à deux pas de chez eux, sans avoir à payer des fortunes pour pratiquer la pêche au gros à l'autre bout de la planète. **La pêche sportive du silure représente un enjeu économique non négligeable**, avec du matériel spécifique, des clubs et associations, des guides de pêche spécialisés, des concours dans différentes régions de France. Sa présence devrait être considérée comme une chance plutôt que comme une calamité. Et c'est alors que des milliers de passionnés retrouvent avec lui le chemin de nos rivières qu'on voudrait tenter de l'exterminer ?

Un éventuel classement nuisible du Silure en Mayenne risquerait de se propager à d'autres départements, voire au niveau national. C'est aujourd'hui qu'il faut réagir ! Aidez-nous à nous opposer à cette demande aberrante en signant la pétition :

Je, soussigné :

Nom – Prénom	Adresse	N° de carte de pêche	Signature

m'oppose à un classement nuisible du silure.

Merci de compléter cette pétition et de la renvoyer à l'une des associations ci-dessous :



Union Nationale Pour la Protection du Silure (UNPPDS)
10 sentier Haut-des-Caillettes
91100 CORBEIL-ESSONNES



CARNAVENIR
15, rue Eugène Pelletan
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS